

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 6 : renforcer notre qualité de vie	A6
Eau et Loire	429

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-2, L1111-9, L1111-10, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'Environnement et notamment l'article L211-7,
- VU** le Code Général de la propriété des personnes publiques,
- VU** le règlement financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
- VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** la délibération du Conseil régional des 26 et 27 janvier 2006 relative au Contrat régional de bassin versant,
- VU** la délibération du Conseil régional des 5 et 6 février 2015 approuvant le Contrat de plan Etat-Région 2015-2020,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016, approuvant les nouveaux règlements d'aide relatifs aux Contrats régionaux de bassin versant et aux territoires hors Schéma d'aménagement et de gestion des eaux approuvés.
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 22 et 23 juin 2017, approuvant la convention de partenariat 2017-2019 entre l'agence de l'eau et la Région des pays de la Loire,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 septembre 2014, approuvant le Contrat Régional de Bassin Versant « Goulaine - Haie d'Allot - Divatte»,

- VU** la délibération de la Commission permanente du 9 novembre 2015, attribuant une subvention d'un montant de 15 056 € à l'Etablissement Public Loire, dans le cadre du CRE Loir,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 30 septembre 2016, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Loir »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 30 septembre 2016, attribuant une subvention d'un montant de 1 500 € au Syndicat mixte Loire Goulaine, dans le cadre du CRBV Goulaine - Haie d'Allot - Divatte,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 18 novembre 2016, approuvant le Contrat Régional de Bassin Versant « Brière Brivet»,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 18 novembre 2016, approuvant le Contrat Régional de Bassin Versant « Hâvre-Grée et affluents de la Loire en Pays d'Ancenis»,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 18 novembre 2016, approuvant le Contrat Régional de Bassin Versant « Oudon »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 18 novembre 2016, approuvant le Contrat Régional de Bassin Versant « Sèvre niortaise - Marais Poitevin »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 18 novembre 2016, approuvant le Contrat Régional de Bassin Versant « Vendée »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 31 mars 2017, attribuant une subvention d'un montant de 6 585 € à la communauté de Commune Loire et Sillon, dans le cadre du CRBV Brière Brivet,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 19 mai 2017, approuvant le contrat régional de bassin versant « Erdre »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 19 mai 2017, attribuant deux subventions de montants respectifs de 37 828 € et 1 986 € à la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis, dans le cadre du CRBV Hâvre-Grée et affluents de la Loire en Pays d'Ancenis,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 19 mai 2017, attribuant une subvention d'un montant de 1 320 € au Syndicat mixte Vendée Eau, dans le cadre du CRBV Vendée,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 19 mai 2017, attribuant deux subventions de montants respectifs de 4 200 € et 1 200 € au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Forêt de Mervant, dans le cadre du CRBV Vendée,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 7 juillet 2017, attribuant une subvention d'un montant de 131 622€ à la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis, dans le cadre du CRBV Hâvre-Grée et affluents de la Loire en Pays d'Ancenis,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 septembre 2017, approuvant le contrat régional de bassin versant « Lay »,

- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 septembre 2017, attribuant une subvention d'un montant de 2 194 € à la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis, dans le cadre du CRBV Hâvre-Grée et affluents de la Loire en Pays d'Ancenis,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 17 novembre 2017, approuvant le contrat régional de bassin versant « Vilaine »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018, approuvant le contrat régional de bassin versant « Logne Boulogne Ognon Grand Lieu »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 13 juillet 2018, approuvant le contrat régional de bassin versant « Authion »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 23 novembre 2018, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Evre Thou Saint-Denis »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 23 novembre 2018, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Mayenne »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 23 novembre 2018, approuvant l'avenant du Contrat régional de bassin versant « Loir »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 5 avril 2019, approuvant l'avenant du Contrat régional de bassin versant « Loir »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 6 juin 2019, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Baie de Bourgneuf »,
- VU** l'avis de la Commission locale de l'eau du SAGE Auzance Vertonne du 27 juin 2019 sur la Stratégie de territoire Auzance Vertonne 2020-2025,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 12 juillet 2019, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Vie et Jaunay »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 12 juillet 2019, approuvant l'avenant du Contrat régional de bassin versant « Sèvre Niortaise –Marais Poitevin»,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 12 juillet 2019, approuvant l'avenant du Contrat régional de bassin versant « Vendée »,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE
deux subventions telles que présentées en annexe 1,

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 6 647 € au titre du Contrat de plan Etat Région 2015-2020 pour l'ensemble des subventions présentées en annexe 1.

ATTRIBUE

une aide de 2 447 € à l'Etablissement public Loire pour l'étude géotechnique préalable des fondations de moulins dans l'éventualité d'un abaissement des niveaux d'eau du Loir sur une dépense subventionnable de 24 471 € TTC,

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 2 447 € au titre du contrat de plan Etat-Région 2015-2020,

AUTORISE

la prise en compte des dépenses à partir du 15 décembre 2015.

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 22 000 € à l'Association régionale des fédérations départementales agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique des Pays de la Loire pour la réalisation d'une étude sur le développement de la pêche de loisir sur une dépense subventionnable de 27 500 € HT,

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 22 000 € au titre du contrat de plan Etat-Région 2015-2020.

APPROUVE

le programme d'actions 2020-2022 proposé par la Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande - Atlantique (CAP Atlantique) et présenté en annexe 3, représentant un coût total de 2 983 383 € HT,

AUTORISE

la Présidente à signer le Contrat régional de bassin versant « Littoral Guérandais », conformément à la convention « type » approuvée par la Commission permanente du 25 mai 2018 ;

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 748 155 € au titre du Contrat de plan Etat-Région 2015-2020.

APPROUVE

le programme d'actions 2020-2022 du Contrat territorial Eau "Ernée - Colmont" présenté en annexe 4, représentant un coût éligible total de 789 852 € HT,

APPROUVE

le Contrat territorial Eau « Ernée-Colmont » 2020 -2022, figurant en annexe 5,

AUTORISE

la Présidente à le signer,

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 94 782 € au titre du contrat de plan Etat-

Région 2015-2020.

APPROUVE

le programme d'actions 2020-2022 proposé par le Syndicat mixte Auzance Vertonne et des cours d'eau côtiers et présenté en annexe 6, représentant un coût total de 1 329 650 € HT,

APPROUVE

le Contrat territorial Eau « Auzance Vertonne » 2020-2022, figurant en annexe 7,

AUTORISE

la Présidente à le signer,

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 446 704 € au titre du Contrat de plan Etat-Région 2015-2020.

APPROUVE

le programme d'actions 2020-2022 proposé par le Syndicat mixte Vendée Sèvre Autizes et présenté en annexe 8, représentant un coût éligible total de 644 210 € HT,

APPROUVE

le Contrat territorial Eau « Vendée amont - Mère » 2020 -2022, figurant en annexe 9,

AUTORISE

la Présidente à le signer,

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 256 877 € au titre du contrat de plan Etat-Région 2015-2020.

AFFECTE

une autorisation de programme d'un montant de 1 100 000 € pour le projet de programme d'actions du contrat territorial Eau « Brière-Brivet », au titre du contrat de plan Etat-Région 2015-2020.

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 259 348 € pour le projet du programme d'actions du Contrat Territorial Eau « Sillon et Marais Nord Loire », au titre du contrat de plan Etat-Région 2015-2020.

ANNULE

partiellement à hauteur de 96 425 € l'affectation d'autorisation de programme de 535 013 € votée par délibération de la Commission permanente du 18 novembre 2016,

APPROUVE

les nouvelles actions détaillées en annexe 12, présentées au titre de l'avenant au CRBV « Brière-Brivet » 2016-2018,

AUTORISE

la Présidente à signer l'avenant correspondant, conformément à l'avenant d'ajustement « type » approuvé par délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018.

ANNULE

partiellement à hauteur de 632 € l'affectation d'autorisation de programme de 862 343 € votée

par délibération de la Commission permanente du 19 mai 2017,

APPROUVE

les nouvelles actions détaillées en annexe 13, présentées au titre de l'avenant au CRBV « Erdre » 2017-2019,

AUTORISE

la Présidente à signer l'avenant correspondant, conformément à l'avenant d'ajustement « type » approuvé par délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018.

ANNULE

partiellement à hauteur de 51 141 € l'affectation d'autorisation de programme 688 879 € votée par délibération de la Commission permanente du 18 novembre 2016,

APPROUVE

les nouvelles actions détaillées en annexe 14, présentées au titre de l'avenant au CRBV « Hâvre-Grée et affluents de la Loire en Pays d'Ancenis » 2016-2018,

AUTORISE

la Présidente à signer l'avenant correspondant, conformément à l'avenant d'ajustement « type » approuvé par délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018.

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, sept subventions au titre du CRBV « Brière-Brivet » représentant un montant total de 104 270 €, conformément au tableau présenté en annexe 15,

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, une subvention au titre du CRBV « Erdre » représentant un montant de 17 324 €, conformément au tableau présenté en annexe 16,

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, neuf subventions au titre du CRBV « Hâvre-Grée et affluents de la Loire en Pays d'Ancenis » représentant un montant total de 266 764 €, conformément au tableau présenté en annexe 17,

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, cinq subventions au titre du CRBV « Oudon » représentant un montant total de 56 860 €, conformément au tableau présenté en annexe 18,

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, trois subventions au titre du CRBV « Vilaine » représentant un montant total de 20 333 €, conformément au tableau présenté en annexe 19,

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, une subvention au titre du CRBV « Baie de Bourgneuf » représentant un montant de 32 000 €, conformément au tableau présenté en annexe 20,

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, une subvention au titre du CRBV « Grand-Lieu » représentant un montant de 16 800 €, conformément au tableau présenté en annexe 21,

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, une subvention au titre du CRBV « Authion » représentant un montant de 3 401 €, conformément au tableau présenté en annexe 22,

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, quatre subventions au titre du CRBV « Evre-Thau-Saint-Denis » représentant un montant total de 94 647 €, conformément au tableau présenté en annexe 23,

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, six subventions au titre du CRBV « Mayenne » représentant un montant total de 173 823 €, conformément au tableau présenté en annexe 24,

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, une subvention au titre du CRBV « Loir » représentant un montant de 4 660 €, conformément au tableau présenté en annexe 25,

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, quatre subventions au titre du CRBV « Lay » représentant un montant total de 14 419 €, conformément au tableau présenté en annexe 26,

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, huit subventions au titre du CRBV « Sèvre-Niortaise » représentant un montant total de 154 224 €, conformément au tableau présenté en annexe 27,

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, quatre subventions au titre du CRBV « Vie-et-Jaunay » représentant un montant total de 23 988 €, conformément au tableau présenté en annexe 28.

ANNULE

la subvention de 1 500 € attribuée au Syndicat mixte Loire et Goulaine pour la mise en place de sites pilotes agricoles : réalisation de 10 diagnostics d'exploitation, dans le cadre du CRBV Goulaine - Haie d'Allot - Divatte (arrêté 2016_07892),

ANNULE

la subvention de 1 320 € attribuée au Syndicat mixte Vendée Eau pour l'accompagnement des collectivités et particuliers sur la réduction de la consommation d'eau - année 2017, dans le cadre du CRBV Vendée (arrêté 2017_05265),

ANNULE

la subvention de 4 200 € attribuée au Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Forêt de Mervent pour la lutte contre l'érosion et le ruissellement par la création de zones tampons et du reboisement - année 2017, dans le cadre du CRBV Vendée (arrêté 2017_05266),

ANNULE

la subvention de 1 200 € attribuée au Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Forêt de Mervent pour l'accompagnement des collectivités vers le "zéro phyto" et sensibilisation du grand public - année 2017, dans le cadre du CRBV Vendée (arrêté 2017_05267),

MODIFIE

l'objet de la subvention attribuée à la Communauté de communes du Pays d'Ancenis dans le cadre du CRBV « Hâvre-Grée et affluents de la Loire en Pays d'Ancenis » (arrêté 2017_06652) tel que présenté en annexe 30,

MODIFIE

l'objet de la subvention attribuée à la Communauté de communes du Pays d'Ancenis dans le cadre du CRBV « Hâvre-Grée et affluents de la Loire en Pays d'Ancenis » (arrêté 2017_05171) tel

que présenté en annexe 30,

ATTRIBUE

une subvention complémentaire de 18 804 € à la Communauté de communes du Pays d'Ancenis pour l'arrêté n°2017_05171, soit une subvention totale de 56 632 € conformément au tableau présenté en annexe 30,

MODIFIE

l'objet de la subvention attribuée à la Communauté de communes du Pays d'Ancenis dans le cadre du CRBV « Hâvre-Grée et affluents de la Loire en Pays d'Ancenis » (arrêté 2017_09017) tel que présenté en annexe 30,

ATTRIBUE

une subvention complémentaire de 339 € à la Communauté de communes du Pays d'Ancenis pour l'arrêté n°2017_05176, soit une subvention totale de 2 325 € conformément au tableau présenté en annexe 30.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several horizontal strokes and a final loop.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 18/11/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs